



Pomy, le 18 novembre 2023

MUNICIPALITE
de
POMY

Préavis municipal 2023 - 03

Budget de fonctionnement pour l'année 2024

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Le présent préavis a pour objet de faire valider par le Conseil général le budget de fonctionnement pour l'année 2024.

Il se résume comme suit :

Total des charges	CHF	4'771'811.-
Total des revenus	CHF	4'286'117.-
Excédent de charges	CHF	485'694.-

Le budget 2024 prévoit un excédent de charges de CHF 485'694.- après amortissements obligatoires de CHF 386'485.- et des mouvements de réserves de CHF 377'327.-. La marge d'autofinancement se monte à CHF 278'118.-.

Les budgets de fonctionnement communaux sont toujours difficiles à évaluer et l'année 2024 ne déroge pas à la règle. Sur la plupart des dépenses budgétées, la commune ne maîtrise qu'une petite partie, la plus grande part étant imposée (péréquation cantonale, enseignement, cohésion sociale, etc.). La montée inexorable des prix, telle une marée ascendante, exerce une pression croissante sur les ménages et les entreprises, suscitant des inquiétudes quant à la stabilité financière. Les communes ne sont pas épargnées par cette actualité. Cette inflation, aux contours parfois insaisissables, met à l'épreuve notre commune et soulève des questions quant à la durabilité des politiques économiques actuelles.

La municipalité s'engage résolument à poursuivre ses efforts visant l'amélioration continue et la maintenance rigoureuse de ses infrastructures. Consciente de l'importance cruciale de disposer d'un cadre de vie solide et fonctionnel, elle se donne pour mission de moderniser et d'optimiser les équipements urbains pour le bien-être de ses résidents.

Dans cette démarche, la municipalité accorde une attention particulière à la jeunesse locale, reconnaissant que celle-ci incarne l'avenir dynamique de la communauté.

Comme chaque année, à l'occasion de la procédure d'élaboration du budget, la Municipalité a contrôlé de manière scrupuleuse l'ensemble des postes du compte de fonctionnement.

Le présent budget est construit sur la base d'une augmentation de la population, projetée à 890 habitants au 31 décembre 2024.

Les commentaires sur les rubriques particulières sont détaillés ci-après.

COMMENTAIRES PAR CHAPITRE

1. ADMINISTRATION

102 Municipalité

L'engagement de vos élus municipaux se traduit par un investissement total de 1400 heures, une dévotion manifeste envers la communauté qu'ils servent. Ces heures ne sont pas simplement des unités de temps, mais plutôt des témoignages concrets de leur engagement envers le bien-être de la collectivité et le développement harmonieux de la vie locale.

Ces 1400 heures ne représentent pas simplement des réunions officielles et des sessions formelles ou des séances de municipalité, mais aussi des moments passés à écouter les préoccupations des citoyens, à élaborer des stratégies pour résoudre les défis locaux, et à œuvrer pour le progrès et l'amélioration continue. C'est un engagement qui va au-delà des discours politiques, se manifestant dans des actions tangibles et des résultats concrets.

Attentif aux impératifs de gestion budgétaire et soucieux de la responsabilité financière, la municipalité demeure vigilante quant aux frais de fonctionnement, et cela se reflète également dans le traitement réservé à vos élus. Ainsi, le traitement de vos élus est maintenu, traduisant une approche équilibrée entre la reconnaissance du travail dévoué qu'ils accomplissent au service de la commune et la nécessité de préserver les ressources publiques de manière responsable. Cette décision témoigne de la volonté de la municipalité de garantir une utilisation judicieuse des fonds, tout en reconnaissant la valeur du travail effectué par les élus locaux.

110 Administration

Suite à des ajustements au sein du personnel communal, le nombre d'Équivalents Temps Plein (EPT) a subi quelques modifications. Ce budget reflète ces changements, prenant en considération l'engagement d'une nouvelle collaboratrice occupant le poste de boursière.

Par ailleurs, il est important de noter que ce budget inclut également l'indexation des salaires du personnel existant, garantissant ainsi une rémunération équitable et en adéquation avec les standards actuels. Cette mesure vise à maintenir la motivation et la satisfaction au sein de l'équipe, favorisant ainsi un environnement de travail positif et productif. En outre, une attention particulière a été accordée au réajustement des charges sociales liées au personnel.

En ce qui concerne le poste de conciergerie, une augmentation de 20% a été appliquée. Cette décision a été prise suite au bilan réalisé sur les 2 dernières années.

En somme, ces ajustements budgétaires démontrent l'engagement de la municipalité à optimiser la gestion des ressources humaines et financières, tout en garantissant la prestation de services de qualité à ses citoyens.

Les besoins en services et prestations informatiques sont toujours plus élevés. Une analyse plus fine a été réalisée et a permis d'établir les coûts probables pour 2024.

Dépenses particulières prévues pour 2024 :

- CHF 25'000.- pour l'organisation de l'étape du Tour du Pays de Vaud en mai 2024

160 Tourisme

La rétrocession diminue pour les bourgs et villages en passant de 90% à 50%. La différence sera affectée à un fonds de réserve.

180 Transports publics

Notre participation au déficit des transports publics subit une augmentation de CHF 7'100.- par rapport au budget 2023.

2. FINANCES

210 Impôts

Les impôts sont calculés avec un taux de 71% de l'impôt cantonal de base, conformément à l'arrêté d'imposition voté par le Conseil général en juin 2022. L'équilibre du point d'impôt est un concept central dans la gestion fiscale d'une collectivité. Il s'agit du niveau optimal où les recettes fiscales sont suffisantes pour financer les services publics essentiels tout en maintenant un fardeau fiscal raisonnable pour les contribuables. Atteindre et maintenir cet équilibre est un exercice délicat qui nécessite une évaluation constante des besoins financiers de la commune et des capacités contributives des résidents.

Les estimations des rentrées fiscales restent toujours difficiles à effectuer. En 2023, selon les relevés mensuels envoyés par l'Administration cantonale des impôts (ACI) et prise globalement, la situation au 31 août est conforme au budget 2023. Pour le budget 2024, il a été tenu compte d'un léger taux de croissance par rapport au budget 2023 ainsi que l'évolution du nombre d'habitants.

220 Finances

Il est impératif de bien étudier chaque renouvellement d'emprunt arrivant à échéance ou chaque conclusion de nouveau prêt. Dès lors, et poursuivant la stratégie de financement à court terme en place depuis de nombreuses années, nous avons tenu compte de la hausse des taux.

Il est impératif de souligner avec une attention particulière que la charge d'intérêts a connu une croissance significative au cours de la dernière année. En effet, cette charge a doublé en une année, et pour certains secteurs, elle a même été multipliée par dix depuis l'année 2021. Le taux moyen pondéré est estimé à 3%.

Il est envisageable que cette situation puisse entraîner des répercussions sur la stabilité financière globale, nécessitant peut-être des mesures correctives. Parmi ces mesures, une éventuelle hausse des impôts pourrait être envisagée afin de maintenir l'équilibre budgétaire. Bien que l'option d'une hausse des impôts ne soit pas prise à la légère, elle pourrait devenir une nécessité pour garantir la pérennité des finances communale et le maintien d'une situation financière stable.

220 Péréquation

L'alimentation au fonds de péréquation s'élève à CHF 525'024.- et le retour de ce même fonds est de CHF 409'970.-, soit un solde négatif de CHF 115'054.-. Il est prévu de recevoir pour les transports CHF 44'469.- d'après le budget des dépenses thématiques.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

L'évolution des coûts énergétiques, telle que présentée dans ce chapitre, reflète la dynamique changeante du marché de l'énergie. Comme évoqué précédemment, les coûts liés aux charges hypothécaires ont connu une augmentation, s'établissant sur une base de 3%.

L'intégralité de notre parc immobilier fera l'objet d'une analyse approfondie visant à obtenir le certificat CECB+ (Certificat Énergétique Cantonal des Bâtiments, version améliorée). Cette démarche traduit notre engagement résolu envers la durabilité et la performance énergétique de nos bâtiments, soulignant notre volonté de contribuer activement à la transition vers une infrastructure plus respectueuse de l'environnement.

310 Terrains

Au-delà des revenus générés par la location des terrains communaux, une redevance supplémentaire découlera du droit de superficie accordé à la Fondation Prisma, sur la parcelle No 276. Cette redevance sera perçue de manière proportionnelle au temps écoulé à partir de la délivrance du permis de construire.

320 Forêts

Notre collaboration active avec l'association des propriétaires forestiers du "Triage du Cerisier" se révèle être une stratégie astucieuse pour optimiser la répartition des frais de fonctionnement entre plusieurs communes. Cette démarche contribue significativement à alléger les charges pesant sur chacune d'entre elles, favorisant ainsi une gestion financière plus équilibrée et efficiente.

352 Grande salle

Hormis l'entretien courant, la perspective d'installer un store à la buvette promet d'apporter non seulement un confort accru, mais également une esthétique nouvelle et bienvenue. Cet ajout prévu représente une attention particulière à l'amélioration des espaces communs, créant un environnement propice à la convivialité et au bien-être des utilisateurs.

Parallèlement, dans le local UAPE, la sécurisation de la mezzanine s'impose comme une nécessité indiscutable pour optimiser son utilisation.

355 Bâtiments divers

L'installation d'un défibrillateur fait partie intégrante d'un projet d'équipement visant à renforcer la sécurité. Un montant de CHF 7'436.- est prévu pour cet équipement.

359 Nouveau collège

Les travaux d'entretien courant sont estimés à CHF 10'000.-.

4. TRAVAUX

430 Routes

La commune s'apprête à entreprendre des travaux d'entretien, le chemin de Champ de Pins bénéficiera d'une série de réfections visant à améliorer la qualité de sa surface bétonnée. Simultanément, des travaux de remplissage des fentes seront réalisés sur le chemin de la Gagine, offrant une solution pour préserver la durabilité de cette route. Le remplissage des fentes vise à maintenir l'intégrité du revêtement bitumineux, contribuant ainsi à une meilleure résistance face aux conditions météorologiques et à l'usure quotidienne.

Afin de sécuriser la traversée du village et l'arrêt de bus, particulièrement fréquentés par les écoliers, il est prévu le remplacement des feux de signalisation routière, situé devant l'ancien collège.

460 Réseau égouts, épuration & eaux de surface

La Municipalité a pris la décision de poursuivre l'adaptation des tarifs afin de mieux refléter les coûts réels associés aux services fournis. Cependant, il est important de noter que malgré cette volonté d'aligner les tarifs sur les coûts effectifs, l'augmentation proposée ne parvient pas encore à respecter intégralement le principe de l'utilisateur payeur.

Le nouveau tarif est applicable dès le 1^{er} janvier 2024. La municipalité doit travailler sur un nouveau règlement et rechercher l'équilibre budgétaire.

L'urgence se fait ressentir quant aux travaux de rénovation et de remplacement du collecteur localisé au chemin des Vignes. Ces travaux s'avèrent indispensables pour assurer le bon fonctionnement de l'évacuation des eaux. Ces travaux seront réalisés pour un montant de CHF 32'000.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

500 Groupement scolaire ASIYE

Basé sur les chiffres transmis par l'association scolaire intercommunale Yvonand et Environs, le coût par élève a augmenté et est estimé pour 2024 à quelque CHF 5'612.80. Il subit une augmentation de 11%. Cette augmentation est due aux transports scolaires, aux frais de personnel, aux nouvelles constructions, à l'entretien ainsi qu'à l'approvisionnement énergétiques des bâtiments d'Yvonand et de Pomy.

6. POLICE

La part aux charges de Police Nord Vaudois est maintenue à deux points d'impôts. La part aux charges cantonales pour la sécurité publique s'élève à quelque CHF 33'232.-.

Pour le SDIS Nord vaudois, notre participation est estimée à CHF 45.48/habitant et celle à l'ORPCi à CHF 19.35/habitant.

7. COHESION SOCIALE

Le montant total qui sera facturé à la commune au titre de la participation prévisionnelle à la cohésion sociale 2024 se monte à CHF 392'089.-. Cette projection comprend les prélèvements conjoncturels (droits de mutation, gains immobiliers, successions et frontaliers).

710 Réseau accueil de jour Yvonand-Menthue

L'accueil de jour des enfants représente un pilier essentiel dans le tissu social de notre communauté. C'est un espace bienveillant et stimulant où les plus jeunes peuvent s'épanouir dans un environnement éducatif et sécurisé. Cette initiative répond aux besoins croissants des familles actives ou monoparentales, offrant un lieu d'apprentissage et de socialisation pour les enfants en dehors des heures scolaires.

Les professionnels de l'accueil de jour sont des éducateurs dévoués, guidant les enfants dans leur développement tout en créant un environnement sûr et affectueux. Les valeurs d'inclusion et de respect sont au cœur de chaque interaction, permettant aux enfants de grandir dans un cadre qui célèbre la diversité et encourage l'estime de soi.

Bien que l'accueil de jour des enfants soit un service essentiel et précieux pour de nombreuses familles, il existe également des aspects négatifs liés à son financement. Le financement de l'accueil de jour peut imposer une pression significative sur les finances publiques. La demande pour les services d'accueil de jour dépasse largement l'offre disponible. Cela crée des listes d'attente importantes, laissant de nombreuses familles sans accès immédiat à ces services essentiels. Cependant, les ressources financières de la commune ne sont pas infinies et l'offre doit être en rapport avec notre capacité financière. L'année 2024 s'annonce avec des perspectives financières qui suscitent une attention particulière, car elle prévoit une augmentation notable des charges de l'ordre de 10 %. Cette augmentation, bien qu'anticipée, soulève des considérations importantes en matière de gestion budgétaire et nécessitera une approche réfléchie pour garantir la stabilité financière de la collectivité et le maintien des structures d'accueil.

En résumé, bien que l'accueil de jour soit une ressource précieuse, les défis financiers associés peuvent entraver son accessibilité et sa qualité, nécessitant une gestion prudente des richesses pour surmonter ces obstacles.

8. SERVICES INDUSTRIELS

Ce chapitre, autofinancé, montre une allocation au fonds affecté idoine de CHF 210'209.- provenant principalement des taxes de raccordement du projet de construction prévu sur la parcelle Longemale.

CONCLUSIONS

La Municipalité estime que les incertitudes ne doivent pas entamer sa volonté de mener à bien les projets phares de cette nouvelle législature. Bien entendu, elle restera attentive à l'évolution des finances communales.

La Municipalité demeure résolument engagée à concrétiser les projets phares qui marqueront cette législature et l'année 2024. La volonté de voir ces initiatives aboutir témoigne de notre détermination à renforcer le bien-être et le développement de la commune, même face aux défis économiques et aux incertitudes qui peuvent se présenter.

Il est indéniable que la prudence financière est de mise, et la Municipalité demeurera vigilante à l'évolution des finances communales, avec une gestion responsable des ressources publiques, et toute décision sera prise en tenant compte des contraintes budgétaires et des réalités économiques en constante évolution.

La Municipalité remercie les membres de la commission de gestion, qui accompagnent cette démarche, ainsi que les membres du Conseil général pour leur soutien.

Au terme de ce préavis la Municipalité vous demande, vu de ce qui précède, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE POMY

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
vu le préavis n° 2023-03 de la Municipalité,
entendu le rapport de la commission de gestion,

DECIDE

- D'adopter le budget de fonctionnement 2024 de la Commune de Pomy tel que présenté.

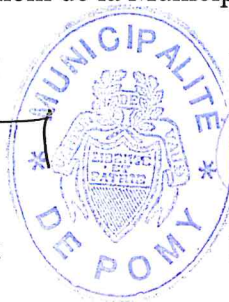
Adopté par la municipalité dans sa séance du 20 novembre 2023

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



Y. Débieux



La secrétaire :



N. Dupertuis